Image not found or type unknown

Mandat de gestion immo entre particuliers ??

Par **cmv**, le **17/05/2016** à **20:20**

Bonjour,
je suis locataire d'un appartement. Une de mes amies dans l'immeuble est propriétaire etrangère et peu présente souhaiterait que je puisse la représenter aux AG et AGE et que je me puisse me presenter au Conseil Syndical de la copropriété(immeuble mal géré, aucun goût...) et si je ne suis pas élue que je puisseau moins suivre les dossiers...
J'ai déjà ete amenée à la representer à plusieurs AG avec un pouvoir mais le pouvoir est tres restrictif et ne me permet pas de prendre part à certaines decisions ou suivis apres les AG ou AGE. j'en ai d'ailleurs fait les frais.
Le Syndic (via le Conseil syndical) me demande d'officialiser mon statut. Il parle de mandat mais je ne suis pas un agent immobilier... donc comment faire pour avoir cette légitimité?
Existe t-il un mandat entre particuliers ? Que dit la Loi Alur ?

merci et bien à vous,
c-mv

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés